

naires du gouvernement, les enfants chinois nés au Canada, les négociants (définis par règlement du Ministère de l'Immigration et de la Colonisation), et les étudiants. Les gens de ces deux dernières catégories doivent être munis d'un passeport délivré par le gouvernement chinois, et visé par un agent d'immigration canadien. Comme conséquence, nul immigrant chinois n'est entré au Canada durant les exercices 1925, 1926 et 1927. Le tableau ci-dessus montre qu'en 1928, trois Chinois ont été admis à titre d'immigrants et un en 1929.

Immigrants japonais.—L'immigration japonaise au Canada a commencé vers 1896 et dès 1900 il y avait environ 12,000 Japonais au Canada, mais au recensement de 1901 le nombre de Japonais énumérés comme domiciliés au Canada était seulement de 4,738, en 1911 de 9,021 et en 1921 de 15,868, dont 15,006 étaient domiciliés dans la Colombie Britannique. L'immigration japonaise a été particulièrement active dans les années fiscales 1906, 1907 et 1908, au cours desquelles 11,565 Japonais sont entrés au pays. En 1908, le gouvernement japonais consentit une entente en vertu de laquelle il s'engageait à limiter le nombre de passeports accordés aux Japonais voulant entrer au Canada, tandis que le gouvernement canadien s'engageait à accepter ceux qui porteraient ces passeports. Les statistiques du tableau 15 montrent que de cette manière l'immigration japonaise au Canada a été effectivement arrêtée.

Immigration hindoue.—De même que l'immigration japonaise, celle des Hindous était insignifiante antérieurement à 1907, le tableau 15 indiquant à cette date l'entrée de 2,124 Hindous. Toutefois, la mise en vigueur de l'article 38 de la loi sur l'immigration de 1910 mit un frein à l'immigration hindoue qui a considérablement diminué depuis lors. Une résolution adoptée à la Conférence impériale de guerre de 1918 décida que "les gouvernements des différents peuples constituant la fédération britannique ont le droit inhérent d'exercer dans son intégrité le contrôle de la composition de leur propre population en refusant l'entrée de leurs frontières à tout peuple quelconque." Toutefois, il fut recommandé que les Hindous déjà installés d'une manière définitive dans tout pays britannique fussent autorisés à y amener leurs femmes et leurs enfants mineurs, recommandation à laquelle il fut donné effet au Canada par arrêté ministériel du 26 mars 1919. Cependant, au cours des exercices terminés les 31 mars 1921 à 1929, il n'est entré en notre pays que 10, 13, 21, 40, 46, 62, 60, 56 et 52 immigrants hindous.

17.—Dépenses des services d'immigration durant les exercices 1868-1929.

(D'après les budgets annuels.)

Année.	\$	Année.	\$	Année.	\$	Année.	\$
1868.....	36,050	1884.....	511,209	1900.....	434,563	1916.....	1,307,480
1869.....	26,952	1885.....	423,861	1901.....	444,730	1917.....	1,181,991
1870.....	55,966	1886.....	257,355	1902.....	494,842	1918.....	1,211,954
1871.....	54,004	1887.....	341,236	1903.....	642,914	1919.....	1,112,079
1872.....	109,954	1888.....	244,789	1904.....	744,788	1920.....	1,388,185
1873.....	265,718	1889.....	202,499	1905.....	972,357	1921.....	1,688,961
1874.....	291,297	1890.....	110,092	1906.....	842,668	1922.....	2,052,371
1875.....	278,777	1891.....	181,045	1907.....	611,201	1923.....	1,937,745
1876.....	338,179	1892.....	177,697	1908.....	1,074,697	1924.....	2,417,374 ²
1877.....	309,353	1893.....	180,677	1909.....	979,326	1925.....	2,823,920 ²
1878.....	154,351	1894.....	202,235	1910.....	960,676	1926.....	2,328,931 ²
1879.....	186,403	1895.....	195,653	1911.....	1,079,130	1927.....	2,338,992
1880.....	161,213	1896.....	120,199	1912.....	1,365,000	1928.....	2,704,698
1881.....	214,251	1897.....	127,438	1913.....	1,427,112	1929.....	2,648,650
1882.....	215,339	1898.....	261,195	1914.....	1,893,298		
1883.....	373,958	1899.....	255,879	1915.....	1,658,182	Total.....	49,683,547

¹Neuf mois. ²Comprend les dépenses de la participation à l'Exposition de l'Empire, 1924, \$649,882; 1925, \$599,797, 1926, \$70,661.